



Dépot de bilan en sarl procédure juridique

Par **nellie**, le **02/02/2012** à **11:25**

Bonjour,
Mon mari va faire une CDP, prochainement au tribunal de commerce, pour un dépôt de bilan, il est caution, pour 36 000 e, de son prêt bancaire, ne pouvant réunir cette somme, ns avons peur qu'ils nous bloquent nos comptes en banque personnels, et, moi j'ai un commerce , peuvent ils me saisir mon affaire ou mon compte pro. quels sont les délais accordés pour le remboursement de la garantie bancaire?
merci d'avance, pour vos conseils,
bonne journée.